

# Barème des salaires

## pour autre personnel

Annexe de la Convention collective de travail (CCT)  
du secteur de la boulangerie-pâtisserie-confiserie suisse valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Art. 1 Champ d'application

Ce barème des salaires fait partie intégrante de la CCT; il s'applique au personnel non recensé dans les barèmes des salaires de la production, de la vente et de la restauration (logistique, administration, entretien), une distinction devant être faite entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés au sens des articles 6a et 6b CCT.

### Art. 2 Salaires minimaux

Les travailleuses et travailleurs employés à temps plein ont droit au minimum aux salaires mensuels suivants dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon la combinaison de leur formation et de leur fonction:

		Salaire minimal
<b>I</b>	<b>Travailleurs au sens de l'art. 6b CCT</b>	
	qui n'ont <b>aucun diplôme professionnel</b> ou <b>aucun diplôme professionnel reconnu</b> (au sens de l'art. 6a, al. 2) dans le domaine d'activité correspondant à leur <b>fonction</b>	3'435
<b>II</b>	<b>Travailleurs au sens de l'art. 6a CCT</b>	
	qui ont un <b>diplôme professionnel (reconnu)</b> au sens de l'art. 6a, al. 2) dans le domaine d'activité correspondant à leur <b>fonction</b>	
1.	avec <b>attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)</b>	3'600
2.	avec <b>certificat fédéral de capacité (CFC)</b>	4'000
3.	avec <b>brevet fédéral</b> ou <b>diplôme fédéral</b> et assumant la fonction de <b>responsable de production</b>	4'824

### Art. 3 Repas et logement

Si l'employeur et le travailleur ne se sont pas mis d'accord par contrat individuel sur le coût des repas et du logement, ce sont les taux fixés par l'AVS respectivement en vigueur qui s'appliquent pour la rémunération en nature.

Petit déjeuner	CHF	3.50
Repas de midi	CHF	10.00
Repas du soir	CHF	8.00
Logement	CHF	11.50

Adopté par les parties contractantes:



Pour l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)

Silvan Hotz, président

Urs Wellauer, directeur



Pour Hotel & Gastro Union

Esther Lüscher, présidente

Stefan Unternährer, responsable du service juridique



Pour le syndicat Syna

Claudia Stöckli, secrétaire centrale,  
responsable sectorielle

Irene Darwich, responsable du secteur des services